

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 juillet 2015**

L'an deux mil quinze, le six juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 1 juillet 2015 s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Rémy LOUVET, Maire.

La séance a été publique.

Madame Sophie GIGNON a été nommée secrétaire.

Étaient présents : LOUVET – MIGNOT – CANTIN – POIRIER – ROBIN – OLIVIER – HERVE – BAUGE – GIGNON – SENO

Absents : BOURDIN – LE NUD – HUGUET (excusé) – HUART (excusé) – DOUAIRE (excusée)

-----

**1. 2015 – 65 URBANISME – DROIT DE PREEMPTION**

La commune a été sollicitée dans le cadre de la vente de biens immobiliers situés dans le périmètre de préemption qui lui revient, eu égard au plan local d'urbanisme.

**VU** le code de l'urbanisme,

**VU** le plan local d'urbanisme de la commune de Mouliherne,

**Considérant** ces biens,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les biens suivants :
  - Parcelle cadastrée AB 203, sise 34/36 rue du Val ;

**2. 2015 – 66 LA POSTE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

La Poste demande à la commune la possibilité de mise à disposition d'une salle pour le personnel lors des pauses méridiennes.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** le projet de convention de mise à disposition

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de mettre à disposition de La Poste l'ancienne salle des jeunes, sise 4bis, rue d'Anjou ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le représentant de La Poste ;

**3. 2015 – 67 TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** le tableau présenté en séance,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **VALIDE** le tableau des emplois et des effectifs ci-après annexé ;

**4. 2015 – 68 AVIS SUR LE SDAGE**

**VU** le SDAGE et le PGRI faisant l'objet d'évolutions notables et impactant le bassin Loire-Bretagne,  
**CONSIDERANT** la présentation faite en séance de M. MOREL David, technicien du SAGE Authion,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **PARTAGE** la préoccupation d'une gestion durable de la ressource en eau, fondée sur une approche équilibrée entre économie, social et environnement avec une activité agricole et d'élevage soutenue dans son développement sur le territoire ;

- **REGRETTE** que la complexité et le volume du SDAGE et de ses documents ne permettent pas une adhésion et une compréhension des véritables enjeux par tous ;
- **DEMANDE** plus de subsidiarité afin de laisser une marge d'appréciation et d'adaptation du SDAGE aux collectivités territoriales ;
- **EMET** un avis défavorable ;

## 5. 2015 – 69 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

**VU** le code de l'urbanisme,

**VU** l'avis des Domaines en date du 19 février 2015,

**VU** la délibération n° 2015-03 relative à la procédure d'acquisition à l'amiable d'un bien,

**Considérant** le courrier de Madame Dandeville, reçu le 7 avril 2015, nous rappelant une proposition à hauteur de 100.000 euros,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **REFUSE** d'acheter le bien de Madame Dandeville, sis Moulin du Gué Halé à Mouliherne, pour la somme de 100.000 euros ;

## 6. 2015 – 70 BASE DE LOISIRS - AMENAGEMENT

Afin d'améliorer la desserte de la base de loisirs, la commission propose de réaliser des travaux d'aménagement su niveau des 3 accès actuels de la manière suivante :

- Accès dit du « Rond point » : laisser en accès libre mais reprofiler le fossé actuel pour dissuader tout véhicule d'accéder au site ;
- Accès dit de « l'Hexgo » : fermer cet accès par un portail, uniquement accessible pour les loueurs du site ;
- Accès dit des « pêcheurs » : limiter l'accès par un portique démontable de 2.1 m et reprofiler le fossé actuel pour dissuader tout véhicule d'accéder au site ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **VALIDE** le principe d'aménagement du site, décrit ci-dessus ;
- **INVITE** la commission à finaliser le dossier technique quant au choix des matériaux et au métré à définir, puis à présenter une estimation financière du projet ;

## 7. 2015 – 71 ECONOMIE – MARCHÉ COMMUNAL

**VU** la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

**VU** l'article L.2224-18 du code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de créer un marché communal ;
- **ADOpte** le règlement intérieur ci-après annexé ;
- **PRECISE** que les droits de place seront autorisés à titre gracieux ;

## 8. 2015 – 72 ENVIRONNEMENT – TRAVAUX DE LA RIVEROLLE

Dans le cadre des travaux de restauration de la Riverolle, le Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA) a déjà créé des aménagements dans la partie aval du cours d'eau, ainsi que des travaux d'entretien des berges.

Dans ce contexte, une deuxième tranche de travaux est projetée entre Moc Serge et le centre-bourg de Mouliherne. A cet effet, il est proposé aux propriétaires riverains afin d'autoriser ces travaux.

**Considérant** le projet de convention pour la restauration de la Riverolle,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la convention pour la restauration de la Riverolle ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce afférente à sa mise en œuvre.

## 9. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Assainissement** - les dossiers de subvention (Agence de l'eau, Conseil départemental) sont en cours de montage pour réaliser l'étude diagnostique du réseau d'assainissement, en lien avec les services du Conseil départemental ;
- **Angers Métropole** – concernant le projet d'extension du plan d'épandage des boues d'épuration de la station de la Baumette, les services doivent envoyer en Mairie la liste des terrains concernés sur la commune. Il a notamment été demandé des précisions techniques sur le plan d'épandage ;
- **Transports scolaires** – la desserte pour les transports scolaires de l'école de Mouliherne a été fermée par décision de la commission du Département, pour cause d'insuffisance d'élèves, le minimum étant fixé à 10 élèves subventionnés. A ce titre, tous les parents habitant à plus de 3 km de l'école ont été sollicités (soit 14 enfants) afin de s'engager moralement pour l'utilisation des transports, sous couvert d'une prise en charge totale des frais de transports et de garderie (en sus des familles déjà concernés en 2014/2015) ;
- **Inauguration de la fontaine** – la famille de Monsieur GILLES ayant donné son accord pour l'inscription d'une plaque commémorative sur la fontaine, il est proposé de réaliser cette inauguration lors de l'anniversaire du club des Aînés ruraux, prévu le 11 septembre ;
- **Equipements sportifs** – les travaux sont actuellement prévus à partir de mars 2016 pour une durée de 6 mois (septembre 2016). La dimension prévue au cahier des charges est de 36\*22m (soit 900m<sup>2</sup>, avec des vestiaires et un hall d'accueil) ;

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur LOUVET déclare la session close à 22h30...

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des membres présents

<b>LOUVET</b>	<b>MIGNOT</b>	<b>CANTIN</b>	<b>BOURDIN</b>	<b>HERVE</b>
<b>GAIGNON</b>	<b>SENO</b>	<b>POIRIER</b>	<b>HUART</b>	<b>BAUGE</b>
<b>DQUAIRE</b>	<b>ROBIN</b>	<b>HUGUET</b>	<b>OLIVIER</b>	<b>LE NUD</b>